



**AVENANT N° 12 A L'ACCORD D'ENTREPRISE
DU 31 MAI 1999**

Personnel non Cadre

Entre **AIRBUS France S.A.S**, représentée par son Président, Monsieur Fabrice BREGIER,

et les organisations syndicales représentatives de l'entreprise,

Il a été arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

En application des dispositions de l'accord d'entreprise du 31 mai 1999, les parties contractantes se sont réunies et ont arrêté le présent avenant qui fait partie intégrante de l'accord et dont la signature vaut adhésion à toutes les dispositions de l'accord et de ses avenants.

L'accord du 31 mai 1999 est complété de la façon suivante :

Handwritten signatures and initials:

- WF
- FB
- CB
- LI
- F.V.
- MP
- JFR
- MAC

Afin de favoriser l'évolution de carrière du personnel non-cadre, un crédit de 0,10%, sera imputé sur le crédit global d'augmentations individuelles, pour financer les promotions de ces personnels.

Les salariés promus en 2009 au niveau IV – échelon 2 – coefficient 270 – bénéficieront de la prise en charge du différentiel des cotisations salariales liées à l'application de l'article 36 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 par maintien de la rémunération nette.

IV. Rémunération Mensuelle Minimale et Revalorisation du point Société

La rémunération mensuelle minimale, communément appelée « salaire plancher », est portée à hauteur de 1 510€ à effet du 1^{er} janvier 2009.

La valeur du point Société, base 35 heures, sera revalorisée de 1,4 %, à effet du 1^{er} janvier 2009.

V - Clause de rendez-vous

Les parties signataires se rencontreront sitôt que les paramètres économiques et financiers leur permettront d'apprécier l'application du présent avenant salarial, pour en tirer les conséquences en tant que de besoin pour les personnels qui n'auront pas eu d'augmentation individuelle dans le courant de l'exercice.

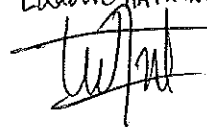
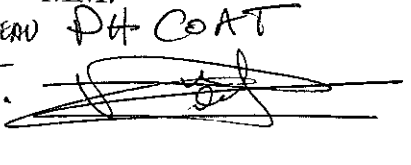
MF GP B
EB LM MP
FB ATC₃ JFR
EV.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2009

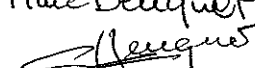
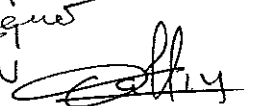
Pour le Président
Fabrice BREGIER


Par Délégation
Daniel SALVADOR

Pour la CFDT
MM.

Ludovic MARTINEAU D+ CoAT
 

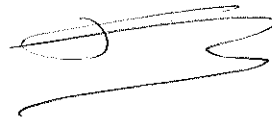
Pour la CFE-CGC
MM.

Mme Benquet elandui

F. VALLIN 

Pour la CFTC
MM.


Gilbert Plô

Fadingsô BARBEROUSSE



Pour la CGT
MM.

Pour FO
MM.

MICHEL POUTOIREALI


JF KNEPPER



FB CB 4 MP
JFK